

Pratiques professionnelles & réglementaires

Coordination & Sécurité

ACCESSIBILITÉ HANDICAP DANS LES ERP

2 jours - 14 heures

Public concerné

Maitres d'oeuvre et architectes, bureaux d'études ou de contrôles, assistants à maîtrise d'ouvrage, maitres d'ouvrage publics ou privés, entreprises de la construction.

OBJECTIFS

- Maîtriser les obligations réglementaires de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) pour les personnes handicapées.
- Pour les ERP existants : prévoir la mise en accessibilité en évaluant les solutions techniques et financières.
- Pour les ERP neufs et en cours de rénovation : intégrer la composante accessibilité aux différents stades d'un projet.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diffusion de Powerpoint.
- Exercices pratiques en sous groupes, études de cas.

PRÉ-REQUIS

- Aucun.

Validation

- Attestation de formation.

Définition des différents types de déficiences et handicaps :

Liens entre déficience, handicap et accessibilité.

Les évolutions réglementaires de l'accessibilité des ERP :

Les apports de la loi du 11 février 2005.

Les textes et nouvelles obligations réglementaires.

Les diagnostics à établir.

Le cas des locaux spécifiques : équipements sportifs, lieux de spectacle...

IPTIC-Numéro Déclaration d'Activité : 11 75 48018 75 - <https://iptic.fr/>

Contrôles et sanctions :

Dernière mise à jour : 28/04/2022

La sous commission « accessibilité » et son rôle.
La place et le rôle des commissions communales pour l'accessibilité.
L'attestation d'accessibilité.
Les contrôles a priori et d'ouverture pour les ERP.
Quid des possibilités de dérogation ?
Les sanctions prévues.

Présentation d'une méthode de diagnostic accessibilité d'un ERP existant :

Le référentiel d'accessibilité des ERP.
L'approche fonctionnelle du diagnostic.
Le diagnostic dans la démarche de rénovation des ERP.

Retour d'expérience : comment s'organisent les gestionnaires d'ERP pour réaliser les diagnostics accessibilité et mener à bien leurs missions ?

Les principaux obstacles à l'accessibilité rencontrés lors des diagnostics.
La construction d'un plan d'action sur un patrimoine important d'ERP.

Cas pratique :

Visite du lieu de la formation et application in situ de la méthode du diagnostic accessibilité.

Conclusion :

Évaluation des acquis par QCM.
Évaluation de satisfaction du stagiaire.

TARIF PUBLIC : 1 050,00 € H.T.

IPTIC-Numéro Déclaration d'Activité : 11 75 48018 75 - <https://iptic.fr/>